



CONTRÔLE DES E.P.I. CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

OBJECTIF GENERAL

Etre capable de vérifier les Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) contre les chutes de hauteur.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Connaître le cadre législatif, réglementaire et normatif des E.P.I.
Savoir contrôler les équipements.
Savoir tenir un registre de contrôle et de sécurité.

DUREE

1 jour soit 7 heures.

PRE REQUIS

Aucun.

PUBLIC CONCERNE

Contrôleur des E.P.I.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Connaître le cadre législatif, réglementaire et normatif
2. Etre informé de l'utilisation du matériel
3. Avoir des notions des risques liés aux travaux en hauteur
4. Acquérir une méthodologie de vérification
5. Connaître les points de vérification
6. Mettre en place une fiche de suivi
7. Tenir un registre de sécurité

VALIDATION : habilitation

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

LIEU : Cavallon ou site client

8 personnes

DATES : nous consulter